#### NOTE D'INFORMATION

# CDG RBA MOROCCAN FUND FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP

#### CDG CAPITAL GESTION

### VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Sirecteur Général Adjoint

Hicham FLALAMY

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) qui l'a visé sous la référence

#### ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D' INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion CDG CAPITAL GESTION sise à 101, Bd Massira AL Khadra, 3ème étage, Casablanca représentée par Madame Ouafae MRIOUAH en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

CDG CAPITAL GESTION

#### **AVERTISSEMENT**

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I. Caractéristiques générales

- Dénomination sociale : CDG RBA MOROCCAN FUND.

- Nature juridique : FCP

- Code Maroclear: MA0000040537

- Date et référence d'agrément : Le 11/11/2014 sous le numéro AG/OP/048/2014

- Date de création : Le 14 mars 2006

- Siège social: Tour Mamounia, Place Moulay El Hassan Rabat.
- Durée de vie : 99 ans, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.
- Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

- Apport initial: 1 000 000,00 DH.

- Valeur liquidative d'origine : 1000,00 DH.

- Etablissement de gestion : CDG CAPITAL GESTION représentée par Mme Ouafae MRIOUAH.

- Etablissement dépositaire : CDG Capital.

- Commercialisateur : CDG CAPITAL GESTION représentée par Mme Ouafae MRIOUAH, CDG CAPITAL représentée par M. Adel ELAROUSSI et CDG CAPITAL BOURSE représentée par M. Rachid OUTARIATTE.
- Commissaire aux comptes : Cabinet MAZARS Audit et Conseil représenté par Monsieur Kamal MOKDAD, Expert-comptable.

# II. Caractéristiques financières de l'OPCVM

- Classification: Fonds Commun de Placement «Actions».
- Indice de référence : L'indice de référence est le MASI.
- Objectifs de gestion : L'objectif du FCP est d'offrir aux souscripteurs un outil de placement qui autorise une perspective de rentabilité comparable à celle du marché boursier.
- Stratégie d'investissement : le FCP investira, en permanence, à hauteur de 60% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM «actions» et liquidités, en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public. Le FCP pourrait également investir une partie de ses actifs en parts ou actions d'OPCVM, d'organismes de Placement en Capital Risque (OPCR) et de fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT) tout en respectant la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Toutefois et chaque fois que les intérêts des porteurs de parts l'exigent, le FCP peut intervenir sur le marché monétaire conformément à la réglementation en vigueur.

La politique d'investissement repose sur une gestion rationnelle du risque intra-portefeuille qui vise à maximiser la diversification des titres détenus aboutissant à une réduction du risque global du fonds.

Cette approche s'accompagne au préalable d'un filtre de liquidité permettant de sélectionner les titres dotés d'un gisement adéquat et d'un suivi régulier de la volatilité du portefeuille en comparaison avec celle de son benchmark.

- Durée de placement recommandée : 3 ans.

- Souscripteurs concernés : Institutionnels marocains sans exclure les autres personnes morales ou personnes physiques.

## III. Modalités de fonctionnement

- Date de commercialisation de l'OPCVM : Le 28 avril 2006.

- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : la valeur liquidative est calculée chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.

- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : diffusion hebdomadaire par voie d'affichage dans les locaux des réseaux de commercialisation et publication dans un journal d'annonces légales.

- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes aux dispositions de la circulaire du CDVM.

- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative de la part majorée de la commission de

Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.

Les souscriptions et les rachats sont reçus par CDG Capital Gestion au plus tard le vendredi à 10h 30 et sont réalisés sur la base de la valeur liquidative du même jour. Passé ce délai, ils seront traités sur la base de la prochaine valeur liquidative.

- Affectation des résultats : Le FCP « CDG RBA MOROCCAN FUND» est un FCP de capitalisation. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons encaissés.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93 213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

#### IV. Commissions et frais

- Commissions de souscription et de rachat
  - Commission de souscription maximale :
- Au maximum 3% hors taxe de la valeur liquidative.
- La part incompressible acquise à l'OPCVM est 0,2%.
- Dans le cas où un porteur de parts présente simultanément des demandes de souscription et de rachat enregistrées sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts, la part incompressible acquise à l'OPCVM est nulle.
- Les cas d'exonération sont à la discrétion du réseau placeur (CDG CAPITAL GESTION, CDG CAPITAL et CDG CAPITAL BOURSE).
  - · Commission de rachat maximale :
- Au maximum 1,5% hors taxe de la valeur liquidative.
- La part incompressible acquise à l'OPCVM est 0,1%.
- Dans le cas où un porteur de parts présente simultanément des demandes de souscription et de rachat enregistrées sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts, la part incompressible acquise à l'OPCVM est nulle.
- Les cas d'exonération sont à la discrétion du réseau placeur (CDG CAPITAL GESTION, CDG CAPITAL et CDG CAPITAL BOURSE).

NB: « En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.

#### - Frais de gestion

Les frais de gestion annuels s'élèvent au maximum à 2% hors taxes.

Les frais de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou d'actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par CDG CAPITAL GESTION. Ils seront débités mensuellement à mois échu.

Ces frais de gestion couvrent les charges suivantes :

- (1) Frais publications (HT): 20 000 dh
- (2) Commissaire aux comptes (HT): 15 000 dh
- (3) Commissions CDVM (HT): 0,0250%
- (4) Dépositaire (HT) : 0,06%
- (5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) (HT): 4 000 dhs
- (6) Maroclear (droit d'admission) (HT) : 0.0075% si actif inférieur à 100 millions

0.0025% si actif compris entre 100 et 500 millions 0.0006% si actif compris entre 500 millions et 1 milliard

0.0001% si actif supérieur à 1 milliard

Prestations de CDG Capital Gestion (HT): Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)

